

AVIS AU PUBLIC

Autorisation par arrêté ministériel

Référence : 3B-22-0056

Requérant : Carrières FEIDT S.A.

Concerne: Stockage temporaire de déchets et opération de valorisation de déchets

localité : Pratz

Commune : Préizerdaul

Date de publication : 21/07/2026

Conformément à l'article 16, alinéa 5, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, l'administration communale Préizerdaul informe le public que le prédit requérant a obtenu l'autorisation relative à l'objet susmentionné.

Le texte du présent arrêté pourra être consulté au secrétariat communal pendant 40 jours.

Contre cette décision un recours est ouvert devant le Tribunal Administratif, qui doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours.

Bettborn, le 21 juillet 2026

Marc GERGEN

Bourgmestre

